Séance du Conseil communal du 24 septembre 2012

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JUIN 2012.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
MM. BREUWER, ISTASSE, NYSSEN, ~~Mme VOISIN DUPUIS, MM.~~ MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mmes TARGNION, POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, WATHELET, ~~EL HAJJAJI,~~ CARTON, PITANCE, PIRON, Mmes GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mmes REUL-MINGUET, CELIK, OZER, BREUER, DUMOULIN, GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

** * ** * **
* ** * ** *

19h00 : CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS - Présentation des activités.

19h30 : PARTICIPATION DES CITOYENS - Droit d'interpellation "Réquisition des logements vides et leur mise à disposition des plus précarisés de notre société" - Demande de Mme LEJEUNE Marie-Noëlle
Entendu l'interpellation de Mme Marie-Noëlle LEJEUNE *(voir annexe pages 48 à 51)*;
Entendu la réponse de M. BREUWER, Echevin *(voir annexe pages 52 à 55)*.

** * ** * **
* ** * ** *

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES.

LE CONSEIL,

0594 **N° 02.- CONSEIL COMMUNAL - Démission d'un Conseiller communal - Prise d'acte.**

A l'unanimité des membres présents,
PREND ACTE
de la démission présentée par M. EL HAJJAJI Hajib de ses fonctions de Conseiller communal.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
MM. BREUWER, ISTASSE, NYSSEN, ~~Mme VOISIN DUPUIS, MM.~~ MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mmes TARGNION, POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, WATHELET, CARTON, PITANCE, PIRON, Mmes GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mmes REUL-MINGUET, CELIK, OZER, BREUER, DUMOULIN, GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

0595 **N° 03.- CONSEIL COMMUNAL - Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'une Conseillère communale - Mise à jour du tableau de préséance.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,
VALIDE
les pouvoirs de Mme AZZOUZI Layla prédésignée;
A l'unanimité des membres présents,
ENTEND :
- la prestation de serment de l'intéressée ainsi que la déclaration de M. le Président l'installant dans ses fonctions de Conseillère communale;
- l'intervention de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui rappelle que Mme AZZOUZI ne fait plus partie du groupe C.D.H.;

- la déclaration de Mme AZZOUZI *(voir annexe page 56)*;

MODIFIE

en conséquence, le tableau de préséance des Conseillers communaux en y supprimant l'inscription de M. EL HAJJAJI Hajib et en y ajoutant celle de Mme AZZOUZI Layla.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
MM. BREUWER, ISTASSE, NYSSEN, ~~Mme VOISIN-DUPUIS, MM.~~ MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mmes TARGNION, POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, WATHELET, CARTON, PITANCE, PIRON, Mmes GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mmes REUL-MINGUET, CELIK, OZER, BREUER, DUMOULIN, GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Mme AZZOUZI, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

0596 **Nº 04.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside - A.S.B.L. "Vespa Club" - Location de salle - Gratuité - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Vespa Club" sous la forme d'une mise à disposition gratuite de la salle de la Plaine Deru, le 24 mars 2013, afin d'y organiser la 13ème édition du "Primavespa" (subside de 56,00 € - tarif indexé 2012);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €.

0597 **N° 05.- INTERCOMMUNALES - Ateliers communaux - Construction d'un bâtiment dans le zoning de Stembert - Règlement d'intervention de secteur immobilier de Ecetia, S.C.R.L. - Accord cadre - Tableau des défaillances - Bail type - Apport en nature - Emission de parts - Inscriptions budgétaires - Approbation.**

Entendu l'intervention de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui estime que le point est technique et qui rappelle que le paysage des intercommunales évolue et, dans le cadre de ces changements, certaines dénominations changent également. Il demande si le Collège a pris la mesure du retrait d'Ethias et de Belfius d'Ecetia. Il demande la plus grande prudence car il s'agit ici d'une question de garantie de bonne fin financière pour la Ville;

Entendu la réponse de M. le Président qui estime qu'il n'y a pas, pour l'heure, d'inquiétudes particulières;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'adopter le règlement d'intervention et toutes composantes du secteur "immobilier" de la S.C.R.L. "Ecetia";
- de faire apport au capital I 2 du secteur immobilier de l'Intercommunale "Ecetia", S.C.R.L., d'un terrain situé dans le parc d'activités économiques de Stembert, rue Henri Leclercq, cadastré 4ème division, Section B, numéro 179K et d'une valeur de 450.000,00 € contre émission à notre bénéfice de 4,5 parts I 2 d'une valeur unitaire de 100.000,00 € divisible par 10ème;
- d'inscrire au budget extraordinaire de la Ville - en modification budgétaire - une somme de 450.000,00 € représentant d'une part, la cession de bien immobilier (recette) et d'autre part, d'une prise de participation (dépense) telle que décrite à l'article 2 de la présente délibération;
- conditionne la réalisation de l'opération d'une part à l'approbation de la Tutelle régionale et d'autre part à la conclusion de l'accord cadre et de la convention de location tels que prévus par le règlement d'intervention du secteur "immobilier" de l'intercommunale;

- de charge le Collège communal de toutes diligences en vue de la bonne fin des opérations susvisées.

0598 **N° 06- INTERCOMMUNALES - Circuit de Spa-Francorchamps, S.A. - Assemblée générale du 8 juin 2012 - Ordre du jour - Rapport de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2011 - Décharge aux administrateurs et commissaire-réviseur - Nomination - Ratification.**

A l'unanimité de suffrages des membres présents,

RATIFIE :

- l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2012 de la S.A. "Circuit de Spa-Francorchamps";
- les rapports de gestion et de contrôle tels que présentés à l'approbation des associés;
- le bilan et comptes de l'exercice 2011 tels que soumis à l'approbation des associés, à savoir un bilan arrêté au 31 décembre 2011 à 60.684.214,00 € et un compte de résultats se ponctuant par une perte de l'exercice 2011 de 794.101,00 €;
- la décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur pour l'exercice 2011;

DECIDE

de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en cas de nouvelle convocation si le quorum des voix n'était pas atteint lors de la séance du 8 juin 2012;

CONFIRME

que la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0599 **N° 07.- INTERCOMMUNALES - Logivesdre, S.C.R.L. - Assemblée générale du 13 juin 2012 - Ordre du jour - Rapports de gestion et de contrôle - Comptes et bilan de l'exercice 2011 - Nominations statutaires - Décharge à donner aux administrateurs et réviseur - Approbation - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE :

- l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2012 de la S.C.R.L. "Logivesdre";
- le bilan et comptes de la S.C.R.L. "Logivesdre" arrêtés au 31 décembre 2011, à savoir un bilan établi à 141.821.158,00 € et un compte de résultats se soldant par une perte l'exercice 2011 de 359.578,00 €;
- le rapport d'activités et le rapport du réviseur relatif à l'exercice 2011 tel que présenté par le Conseil d'administration à l'approbation des associés communaux lors de la séance de l'Assemblée générale;
- les nominations statutaires soumises à l'approbation de l'Assemblée générale;
- la décharge à donner aux administrateurs et contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2011;

DECIDE

de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en cas de nouvelle convocation si le quorum des voix n'était pas atteint lors de la séance du 13 juin 2012;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0600 **N° 08.- INTERCOMMUNALES - Intradel, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012 - Ordre du jour - Rapports de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2011 - Décharge aux administrateurs et commissaires - Nomination statutaire - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012 de la S.C.R.L. "Intradel";
- d'approuver les rapports des organes de gestion et de contrôle pour l'exercice 2011 tels que soumis à l'approbation de l'Assemblée générales;
- d'approuver le rapport du Collège des commissaires et du commissaire réviseur;
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "Intradel" arrêtés au 31 décembre 2011, à savoir un bilan consolidé établi à 309.517.451,00 € et un compte de résultat consolidé se soldant par une perte de l'exercice 2011 de 6.422.458,00 €;
- de voter la décharge aux administrateurs et aux commissaires;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0601 **N° 09.- INTERCOMMUNALES - Ecetia, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012 - Ordre du jour - Rapport de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2011 - Décharge à donner aux administrateurs et réviseurs - Démission et nomination d'administrateurs - Prise de participation dans la S.C.R.L. "Immo Coronmeuse" et la S.C.R.L. "Ecetia Collectivités" - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012 de la S.C.R.L. "Ecetia";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "Ecetia" arrêtés au 31 décembre 2011, à savoir un bilan établi à 398.770.521,93 € et un compte de résultat se soldant par une perte de l'exercice 2011 de 8.257.720,29 €;
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs et contrôleur aux comptes pour l'exercice 2011;
- d'approuver la nomination d'un administrateur en remplacement d'un autre démissionnaire;
- d'approuver la prise de participation de la S.C.R.L. "Ecetia" dans la S.C.R.L. "Immo Coronmeuse" pour un montant maximum de 2.103.000,00 € et générateur d'un dividende privilégié conformément au Pacte d'actionnaire et aux statuts;
- d'approuver la prise de participation au capital de la S.C.R.L. "Ecetia Collectivités" pour un montant de 18.450,00 € représentant 738 parts d'une valeur de 25,00 € l'unité;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0602 **N° 10.- INTERCOMMUNALES - Ecetia-Finances, S.A. - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012 - Ordre du jour - Rapport de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2011 - Décharge à donner aux administrateurs et réviseurs - Démission et nomination d'administrateurs - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012 de la S.A "Ecetia-Finances";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.A. "Ecetia-Finances" arrêtés au 31 décembre 2011, à savoir un bilan établi à 246.403.997,36 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2011 de 8.190.920,09 €;
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs et réviseur pour l'exercice 2011;
- d'approuver les nominations d'administrateurs telles que proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0603 **N° 11.- INTERCOMMUNALES - Services-Promotion-Initiatives en Province de Liège (S.P.I.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012 - Ordre du jour - Rapports de gestion et de contrôle de l'exercice 2011 - Comptes et bilan 2011 - Décharge aux administrateurs et au commissaire - Désignation du commissaire - Démissions et nominations d'administrateurs - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012 de la S.C.R.L. "S.P.I.";
- d'approuver les rapports de gestion et de contrôle pour l'exercice 2011 tels que soumis à l'approbation des associés;
- d'approuver les comptes et bilan arrêtés au 31 décembre 2011, à savoir un bilan établi à 199.206.832,00 € et un compte de résultat se solde par un bénéfice de 796.434,00 €;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs et commissaire pour l'exercice 2011;
- d'approuver la désignation de la S.C.R.L. "BDO - Réviseurs d'entreprises" en qualité de commissaire aux comptes de la S.C.R.L. "S.P.I.";
- d'approuver la désignation de M. RAMQUET Jean-François (secrétaire régional de la F.G.T.B. Liège-Huy-Waremme) en qualité d'administrateur en remplacement de M. BOLLY Bernard démissionnaire;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation dans l'hypothèse ou une nouvelle assemblée serait convoquée faute de quorum lors de la séance du 26 juin 2012;

CONFIRME

que la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0604 **N° 12.- INTERCOMMUNALES - Services-Promotion-Initiatives en Province de Liège (S.P.I.), S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2012 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2012 de la S.C.R.L. "S.P.I.";
- d'approuver les modifications statutaires proposées aux articles 19 alinéa 1er; 19 alinéa 7 et 33 Ter nouveau, telles que soumises à l'approbation des associés communaux;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation dans l'hypothèse ou une nouvelle assemblée serait convoquée faute de quorum;

CONFIRME

que la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0605 **N° 13.- INTERCOMMUNALES - Centre Hospitalier Peltzer-La Tourelle (C.H.P.L.T), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2012 - Ordre du jour - Rapport de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2011 - Décharge à donner aux administrateurs et réviseurs - Désignations statutaires - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de la première Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2012 de la S.C.R.L. "Centre Hospitalier Peltzer-La Tourelle";
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "Centre Hospitaliers Peltzer-La Tourelle" arrêtés au 31 décembre 2011, à savoir un bilan établi à 170.635.619,00 € et un compte de résultat se soldant par une perte de l'exercice 2011 de 2.772.661,31 €;
- d'approuver les désignations statutaires soumises à l'approbation de l'Assemblée générale;
- de voter la décharge à donner aux administrateurs et contrôleurs aux comptes;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0606 **N° 14.- INTERCOMMUNALES - Tecteo, S.C.I.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2012 - Ordre du jour - Elections statutaires - Rapports de gestion et de contrôle - Bilan et comptes de résultats et annexes au 31 décembre 2011 - Comptes consolidés au 31 décembre 2011 - Répartition statutaire - Décharge à donner aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2012 de la S.C.I.R.L. "Tecteo";
- d'approuver les nominations statutaires d'administrateurs telles que proposées par le Conseil d'administration;
- d'approuver les différents rapports de gestion et de contrôle tels que soumis à l'approbation de l'Assemblée générale par le Conseil d'administration;

- d'approuver les comptes et bilan consolidés de l'exercice 2011 qui se termine par un bilan de 2.741.834.860,19 € et un bénéfice de 72.254.323,94 €;
- d'approuver la répartition statutaire telle que présentée par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale;
- de voter la décharge aux administrateurs et au réviseur pour l'exercice 2011;
- de charger ses délégués de rapporter à l'Assemblée générale, la proportion des votes intervenus au Conseil;

CONFIRME

que la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée générale.

0607 **N° 15.- INTERCOMMUNALES - Tecteo, S.C.I.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2012 - Ordre du jour - Augmentation du capital du Secteur 3 - Emission de parts Ec - Echange des parts Ec contre des parts Ce - Réduction du capital du Secteur 3 - Augmentation du capital du Secteur 2 - Modifications statutaires - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2012 de la S.C.I.R.L. "Tecteo";
- d'approuver les opérations d'augmentation et de réduction de capitaux des secteurs d'activité 2 et 3 de la société dont question;
- d'approuver en conséquences les modifications aux articles 6, 7 et 55 des statuts;
- de charger ses délégués de rapporter à l'Assemblée générale la proportion des votes intervenus au Conseil communal;

CONFIRME

que la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0608 **N° 16.- INTERCOMMUNALES - Finimo, A.I.C. - Assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2012 - Ordre du jour - Rapports de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2011 - Décharge à donner aux administrateurs et réviseur - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2012 de l'A.I.C. "Finimo";
- d'approuver le bilan et comptes de l'A.I.C. "Finimo" arrêtés au 31 décembre 2011, à savoir un bilan établi à 43.868.239,58 € et un compte de résultats relatifs aux secteurs 1, 2 et 3 des comptes se soldant par un bénéfice de l'exercice 2011 de 5.414.506,46 €;
- d'approuver les différents rapports relatifs à l'exercice 2011 des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs et réviseur pour l'exercice 2011;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0609 **N° 17.- SERVICE REGIONAL D'INCENDIE - Achats globalisés subsidiés de matériel d'incendie - Modification du plan pluriannuel en urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE

la modification au plan pluriannuel 2002-2007 tel que proposé par le Service Régional d'Incendie.

0610 **N° 18.- SERVICE REGIONAL D'INCENDIE - Missions de prévention - Convention avec la Ville de Malmedy - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

la convention de contrôle des mesures de prévention en faveur de la Ville de Malmedy.

0611 **N° 19.- SERVICE DE PREVENTION - L'Encadrement des Peines Alternatives (L.E.P.A.) - Convention 2012 entre le Service Public Fédéral Justice et la Ville - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

la nouvelle convention 2012 telle que proposée par Mme le Ministre de la Justice.

0612 **N° 20.- SERVICE DE PREVENTION - Plan de Cohésion sociale - Evaluation 2009-2013 - Rapport d'activités 2011 - Prévisions budgétaires 2012 - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents;

APPROUVE

l'évaluation 2009 2013, le rapport d'activités 2011 et les prévisions budgétaires 2012 du Plan de Cohésion sociale.

0613 **Nº 21.- URBANISME - Elaboration d'un Règlement Communal d'Urbanisme (R.C.U.) partiel "Quartier de la Vieille Ville" - Projet - Fixation des conditions de marché.**

Entendu l'exposé de M. BREUWER, Echevin;

Entendu l'intervention de M. CARTON, Conseiller communal, qui souligne l'importance du projet mais s'étonne de ne pas avoir reçu l'ensemble des documents relatifs à ce point;

Entendu la réponse de M. le Président;

Entendu l'intervention de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui précise que lorsqu'une Commission est présidée par un membre du Collège, il convient que ce dernier assume sa responsabilité. Il ajoute que le R.C.U. est un travail difficile mais qu'il convient de s'y attaquer avec insistance;

Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché "URBANISME - Elaboration d'un R.C.U. partiel quartier de la Vieille Ville". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 30.000,00 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de financer la dépense inscrite sous l'allocation 930/733-60/04 en modifications budgétaires 2012, dès leur approbation par l'Autorité de Tutelle.

0614 **N° 22.- LOGEMENT - Expulsion de ménages occupant un logement inhabitable - Procédure -Approbation.**

Entendu l'exposé de M. BREUWER, Echevin;

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal, qui estime qu'il y va de la crédibilité de la Ville qui se doit de faire respecter ses règlements. Reste cependant quelques questions : 4 priorités sont fixées et pourquoi mettre en première position les logements de la Ville de Verviers ? Ne serait-il pas plus logique de mettre en première position l'état de dangerosité des logements ? Il demande à ce qu'on rende le propriétaire responsable des frais en cas d'insolvabilité du locataire;
Entendu la réponse de M. BREUWER, Echevin, qui précise qu'un logement inhabitable est commun à tous les logements qui relèvent ce caractère, public ou non. Il estime opportun de supprimer tous les mauvais logements et c'est la raison pour laquelle on pratique la domiciliation provisoire;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de lancer le processus d'expulsion des ménages occupant un logement inhabitable aux conditions explicitées dans les rapports au Collège communal des 11 et 25 mai 2012.

0615 **N° 23.- GESTION IMMOBILIERE - Immeuble sis rue de Jules Cerexhe n° 86 - Projet de bail de courte durée - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE

le projet de bail de courte durée à intervenir avec Mme CHICA, en vue de la mise à disposition, à partir du 1er mai 2012, d'un appartement situé aux 3ème et 4ème étages rue Jules Cerexhe n° 86, moyennant paiement d'un loyer mensuel de 551,81 €, à majorer de 75,00 € par mois à titre de quote-part dans la consommation de gaz et d'eau.

0616 **N° 24.- GESTION IMMOBILIERE - Revitalisation urbaine rue de Heusy - Convention de renonciation au droit d'accession au profit de la S.A. T-PALM - Nouveau projet d'acte - Approbation.**

Entendu l'intervention de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui demande à connaître les modifications;
Entendu la réponse de M. BREUWER, Echevin, qui précise que la durée de la R.D.A. est de 5 ans;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RETIRE

sa décision du 28 novembre 2011, et

APPROUVE

le projet de renonciation au droit d'accession au profit de la S.A. "T-PALM" portant sur les parcelles suivantes:

- rue de Heusy 60-62, 1ère division, section D, 289 B, partie;
- rue de Heusy 64, 1ère division, section D, 290B, partie;
- rue de Heusy 66-70, 1ère division, section D, 292D, partie;
- rue de Heusy 72-74, 1ère division, section D, 295 K, partie;
- rue de Heusy 76-78, 1ère division, section D, 296 M;
- rue de Heusy 80, 1ère division, section D, 298B et 305 F;
- rue de Heusy 82-84, 1ère division, section D, 299 C;
- rue de Heusy 86, 1ère division, section D, 305 E;
- rue de Heusy 90, 1ère division, section D, 308 E;
- rue de Heusy 92, 1ère division, section D, 309 F;
- rue de Heusy 75, 2ème division, section C, 287 G, partie;
- rue de Heusy 77, 2ème division, section C, 286 D, partie;
- rue de Heusy 81, 2ème division, section C, 284 B, partie;
- rue de Heusy (chemin), 283 C, partie;
- rue de Heusy 87, 2ème division, section C, 280 C, partie;
- rue de Heusy 91, 2ème division, section C, 279 A, partie;
- rue de Heusy 95, 2ème division, section C, 327 C3, partie;

- rue de Heusy, 2ème division, section C, n° 282 F;
- rue des Carmes 3/5, 1ère division, section C, 279 B, partie;
- rue du Tribunal 9,1ère division, section D, 291 M;
- rue du Tribunal 11,1ère division, section D, 291 E;
- rue du Tribunal 13, 1ère division, section D, 297 F;
- rue du Tribunal 15, 1ère division, section D, 296 L;
- rue du Tribunal17, 1ère division, section D, 303 B;
- rue du Tribunal 21/23, 1ère division, section D, 303 D;
- rue du Tribunal 25, 1ère division, section D, 307 E;
- rue du Tribunal 27, 1ère division, section D, 307 F;
- rue du Tribunal 29/31, 1ère division, section D, 306 H;
- place du Palais 4, 1ère division, section D, 309/02B;
- place du Palais 8/10, 1ère division, section D, 307/02 D;
- place du Palais 14/12, 1ère division, section D, 307/02;

DECIDE :

- que la présente convention a une durée de 60 mois à date de l'obtention du permis relatif aux immeubles à construire;
- que les parties déclarent que le permis a été octroyé par la Ville en date du 19 août 2011 (n° 3521 de l'ordre du jour);
- que pendant la durée de la renonciation à accession, le propriétaire s'engage expressément à vendre le terrain à la ou aux personnes à désigner par le promoteur et à première demande de celui-ci, mais pour autant que le prix de vente total soit d'un million d'euros;
- qu'avant l'expiration du délai, le promoteur aura l'obligation d'acheter le terrain ou les quotités de terrain non encore vendues, de manière à ce que le montant total revenant au propriétaire pour le terrain soit un million d'euros lui soir remis. L'acte authentique constatant cet achat des quotités de terrain non encore vendues devant être signé avant l'expiration dudit délai.

0617 **N° 25.- GESTION IMMOBILIERE - Immeubles sis rue Spintay n° 21, 55, 57/61 - Vente et Acquisition - Projet d'acte - Approbation.**

Entendu l'exposé de M. BREUWER, Echevin;
Entendu l'intervention de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui rappelle la motivation du vote d'abstention du Groupe C.D.H.;
Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale, qui motive le vote d'opposition du Groupe ECOLO;
Par 20 voix contre 15,

DECIDE :

- d'approuver le projet d'acte visant à acquérir l'immeuble sis rue Spintay n° 55, cadastré 1ère division, section A, n° 894, au prix de 120.000,00 € et l'immeuble sis rue Spintay n° 57/61, cadastré 1ère division, section A, n° 892A, au prix de 590.000,00 € pour cause d'utilité publique;
- de vendre l'immeuble sis rue Spintay n° 21, cadastré 1ère division, section A, n° 906 B au prix de 142.000,00 € à la S.A. "Les Rives de Verviers";
- d'imputer cette dépense sur le crédit inscrit au budget extraordinaire 2012 sous l'allocation 922/712-60/-01-20117122 et financée par emprunt.

0618 **N° 26.- GESTION IMMOBIBLIERE - Parking Centre-Ville, rue du Collège - Projet de location - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

- le contrat de location parking à intervenir entre la Société "THV POG" et la Ville, en vue de la mise à disposition, à partir du 1er juin 2012, de 12 emplacements de parking situés rue du Collège, moyennant paiement d'un loyer annuel de 5.953,20 €, T.V.A. comprise;
- le caractère d'utilité publique de cette location;

DECIDE :

de signer le contrat de location parking et de payer les 12 emplacements de parking dès approbation de la modification budgétaire par les Autorités de Tutelle.

0619 **N° 27.- GESTION IMMOBILIERE - Terrains sis rue du Collège 52 à 60 appartenant à Logivesdre - Projet de convention d'occupation - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le projet de convention d'occupation à titre précaire des terrains sis rue du Collège 52 à 60 appartenant à Logivesdre, cadastrés 1ère division, Section A, n° 159B et 160G moyennant paiement d'un loyer de 1.976,77 € par an. Le paiement interviendra après approbation de la 1ère modification budgétaire par les Autorités de Tutelle.

Points 28 & 29 : Regroupement des interventions :

Entendu l'exposé de M. PITANCE, Conseiller communal, qui estime que le travail est remarquable pour ces comptes annuels *(voir annexe pages 57 à 60)*;

Entendu l'exposé de Mme GEORIS-CABODI, Conseiller communal, qui motive le vote positif de son Groupe *(voir annexe pages 61 & 62)*;

Entendu la réponse de M. le Président qui estime que la clôture financière de la mandature est plus que positive;

Entendu la réponse M. ISTASSE, Echevin, qui estime que les comptes sont bons. Les investissements montrent que Verviers croit en l'avenir et cela démontre que la Ville entre dans le challenge de la croissance. Le cash flow était en 2008 de plus de 5 millions € et il est très fluctuant, ce qui ne constitue pas un véritable clignotant ni même un feu rouge;

Entendu l'intervention de M. PITANCE;

0620 **Nº 28.- COMPTES ANNUELS - Exercice 2011 - Arrêt provisoire.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

provisoirement les comptes annuels de la Ville pour l'exercice 2011;

ORDONNE

qu'ils soient, après publication, transmis au Collège provincial pour être arrêtés définitivement.

0621 **N° 29.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Modifications budgétaires n° 1 - Services ordinaire et extraordinaire.**

Par 20 voix contre 15,

DECIDE

Le budget de la Ville de l'exercice 2012 est modifié et le nouveau résultat est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après :

SERVICE ORDINAIRE

RECETTES	
Exercices antérieurs	1.503.938,49 €
Exercice propre	73.122.163,03 €
Prélèvements	0,00 €
Total	73.122.163,03 €
DEPENSES	
Exercices antérieurs	1.182.731,16 €
Exercice propre	72.856.451,06 €
Prélèvements	39.256,38 €
Total	74.078.438,60 €
TOTAL	

Exercices antérieurs	boni	321.207,33 €
Exercice propre	boni	265.711,97 €
Total après prélèvements	boni	547.662,92 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

RECETTES		
Exercices antérieurs		105.206,57 €
Exercice propre		42.964.703,23 €
Prélèvements		1.265.419,03 €
Total		44.335.328,83 €
DEPENSES		
Exercices antérieurs		10.579.327,85 €
Exercice propre		32.259.313,11 €
Prélèvements		1.249.499,03 €
Total		44.088.139,99 €
TOTAL		
Exercices antérieurs	déficit	10.474.121,28 €
Exercice propre	boni	10.705.390,12 €
Total après prélèvements	boni	247.188,84 €

0622 **Nº 30.- EMPRUNTS - Marché public conjoint 2013 - Droit de tirage pour financer les dépenses extraordinaires de la Ville, du C.P.A.S. et de la Zone de Police "Vesdre" jusqu'au 31 décembre 2013 - Appel d'offres général avec publicité européenne - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de passer le marché conjoint d'emprunts Ville/C.P.A.S./Z.P. par appel d'offres général avec publicité européenne;

ADOPTE

tel que présenté par le Service des Finances, le cahier spécial des charges n° 01/2013 et les documents de publicité, relatif à un marché d'emprunts, selon la formule du droit de tirage jusqu'au 31 décembre 2013.

0623 **Nº 31.- EMPRUNTS - Marché public conjoint 2013- Convention entre la Ville, le C.P.A.S. et la Zone de Police "Vesdre" - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

d'adopter la convention d'exécution du marché conjoint d'emprunts, entre la Ville, le C.P.A.S. et la Zone de Police "Vesdre".

0624 **N° 32.- CENTRE CULTUREL REGIONAL DE VERVIERS, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2011 et budget 2012 - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

les comptes annuels 2011 (résultat négatif de 94.179,87 €) et le budget 2012 de l'A.S.B.L. "Centre culturel régional de Verviers".

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
MM. BREUWER, ISTASSE, NYSSEN, ~~Mme VOISIN-DUPUIS, MM.~~ MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mmes TARGNION, ~~POLIS-PIRONNET,~~ MM. CANTELLA, WATHELET, CARTON, PITANCE, PIRON, Mmes GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mmes REUL-MINGUET, CELIK, OZER, BREUER, DUMOULIN, GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Mme AZZOUZI, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

0625 **N° 33.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Subsides et prix divers - Proposition de répartition - Approbation.**

Attendu que, conformément au prescrit de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, Mme POLIS-PIRONNET, Chef de Groupe M.R., s'est retirée de la salle des délibérations;
Entendu l'intervention de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui s'étonne de la distribution des subsides en juin alors que la tradition plaide plutôt pour la fin de l'année;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

comme suit, la répartition des subsides à attribuer, pour l'exercice 2012, par la Ville à divers organismes, associations ou groupements en ce qui concerne l'allocation 762/332-02 :

- Fabrique d'Eglise Saint-Remacle	250,00 €
- Reform, A.S.B.L.	250,00 €
- Présence et action culturelle, locale de Verviers	250,00 €
- Compas format, A.S.B.L.	250,00 €
- Les Amis des Musées, A.S.B.L.	250,00 €
- Société Royale de Chant l'Emulation	250,00 €
TOTAL	1.500,00 €

DECIDE

de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
MM. BREUWER, ISTASSE, NYSSEN, ~~Mme VOISIN DUPUIS, MM.~~ MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mmes TARGNION, POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, WATHELET, CARTON, PITANCE, PIRON, Mmes GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mmes REUL-MINGUET, CELIK, OZER, BREUER, DUMOULIN, GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Mme AZZOUZI, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

0626 **N° 34.- BIBLIOTHEQUES - Demande de reconnaissance d'un opérateur direct - Dépôt du formulaire.**

Entendu l'intervention de M. DELOBEL, Conseiller communal, qui estime que les enjeux sont fondamentaux pour ce point. Un opérateur direct rend directement service à la population. Le premier enjeu est de rappeler que la lecture publique est un outil d'éducation permanente important. Les bibliothèques sont partenaires de tous les acteurs culturels sur le territoire communal. Enfin, après le problème financier de la médiathèque, le problème pour les bibliothèques se profile également;
Entendu la réponse de M. ISTASSE, Echevin, qui adhère aux propos tenus par M. DELOBEL;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le formulaire, joint au dossier, en vue de la reconnaissance en catégorie 2, de l'opérateur "Bibliothèque de Verviers" opérateur direct gérant une collection à mission encyclopédique;

DECIDE

d'envoyer ce formulaire au Ministère de la Communauté Française, Département Lecture publique, et à son Service de l'Inspection, afin d'initier le processus de la reconnaissance conformément au décret et à l'arrêté susmentionnés.

0627 **N° 35.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Comptes 2011 - Approbation.**

Entendu l'exposé de M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S. *(voir annexe pages 64 à 66)*;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui estime que les comptes sont l'exécution correcte des prévisions budgétaires;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
APPROUVE
le compte de l'exercice 2011 du Centre public d'Action sociale arrêté par le Conseil de l'Aide sociale du 30 mai 2012.

0628 **Nº 36.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Budget 2012 - Modifications budgétaires n° 1 (Services ordinaire et extraordinaire) - Approbation.**

Entendu l'exposé de M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S. *(voir annexe pages 64 à 66)*;
Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui rappelle que les modifications restent dans l'épure globale du plan de gestion. Les choses tournent relativement bien et les remarques du C.D.H. depuis plusieurs années restent constantes. Par exemple, le fait, qu'aujourd'hui, l'exercice propre reste en déficit. Les exercices antérieurs bénéficient d'une recette imprévisible et cela pourrait ne pas durer pour l'avenir. Enfin, il constate depuis plusieurs mois, une diminution de l'aide sociale. Il n'y a pas de dossiers supplémentaires et cela permet de réduire l'impact du revenu d'intégration. Mais il faut reconnaître que le doute persiste sur les raisons de cette diminution;
Par 20 voix contre 15,
APPROUVE
les modifications budgétaires n° 1 (Service ordinaire et extraordinaire) apportées au budget 2012 du Centre public d'Action sociale et adoptées par le Conseil de l'Action sociale en sa séance du 30 mai 2012.

0629 **N° 37.- CENTRE DE FORMATION DES JEUNES FOOTBALLEURS, A.S.B.L. - Dissolution - Affectation du subside.**

A l'unanimité des membres présents,
PREND ACTE
de la mise en liquidation de l'A.S.B.L. "Centre de Formation des Jeunes Footballeurs";
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
DECIDE :
- de dénoncer la convention - avec ses modifications ultérieures - entre la Ville et l'A.S.B.L "Centre de Formation des Jeunes Footballeurs" approuvée en sa séance du 26 novembre 2001;
- d'affecter, pour 2012, la subvention en faveur de la formation des jeunes footballeurs à des clubs de football verviétois selon une clé de répartition à approuver par le Conseil communal au cours de la présente séance.

0630 **Nº 38.- R.C.S. VERVIERS, A.S.B.L. - Subvention - Convention avec la Ville - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,
APPROUVE
la convention pour l'année 2012 entre la Ville et l'A.S.B.L. "R.C.S. Verviers" prévoyant une subvention de 60.000,00 € en faveur de celle-ci.

0631 **Nº 39.- R.E.F.C. LAMBERMONTOIS, A.S.B.L. - Subvention - Convention avec la Ville - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,
APPROUVE
la convention pour l'année 2012 entre la Ville et l'A.S.B.L. "R.E.F.C. Lambermontois" prévoyant une subvention de 12.000,00 € en faveur dudit club.

0632 **Nº 40.- F.C. ENTENTE STEMBERTOISE, A.S.B.L. - Subvention - Convention avec la Ville - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,
APPROUVE
la convention pour l'année 2012 entre la Ville et l'A.S.B.L. "F.C. Entente Stembertoise" prévoyant une subvention de 7.000,00 € en faveur dudit club.

0633 **Nº 41.- F.C. ROYALE ENTENTE RECHAINTOISE, A.S.B.L. - Subvention - Convention avec la Ville - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,
APPROUVE
la convention pour l'année 2012 entre la Ville et l'A.S.B.L. "F.C. Royale Entente Rechaintoise" prévoyant une subvention de 7.000,00 € en faveur dudit club.

0634 **Nº 42.- BUDGET COMMUNAL - Octroi d'un subside - Verviers Music Festivals, A.S.B.L. - Prêt de matériel - Gratuité - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,
DECIDE :
- d'accorder son aide aux demandeurs cités ci-dessus sous forme de prêt de matériels et de mise à disposition de personnel, de parrainage et de co-organisation avec la Ville pour un montant global de 38.788,50 €;
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €.

0635 **N° 43.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - Amicale des Fêtes de Stembert, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,
DECIDE :
- d'octroyer en 2011 une subvention de 500,00 € sous forme d'argent à Amicale des Fêtes de Stembert, A.S.B.L., sous réserve de l'acceptation par la tutelle du budget communal 2012;
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €.

0636 **N° 44.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES - Demande d'adhésion de l'A.S.B.L. "Centre Culturel des Alevi de Verviers" - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,
AUTORISE
l'adhésion de l'A.S.B.L. "Centre Culturel des Alevi de Verviers" à la Maison de l'Egalité des Chances.

0637 **N° 45.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES - Demande d'adhésion de l'A.S.B.L. "A.M.I." - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,
AUTORISE
l'adhésion de l'A.S.B.L. "A.M.I." à la Maison de l'Egalité des Chances.

0638 **N° 46.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES - Demande d'adhésion de l'A.S.B.L. "Œuvres des Aveugles de Verviers et Région" - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,
AUTORISE
l'adhésion de l'A.S.B.L. "Œuvre des Aveugles de Verviers et Région" à la Maison de l'Egalité des Chances.

0639 **N° 47.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Subsides aux associations œuvrant pour l'Egalité des Chances, la Santé et les Aînés - Répartition - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

comme suit, la répartition des subsides à attribuer, pour l'exercice 2012, par la Ville à divers organismes, œuvres, associations ou groupements, œuvrant pour l'Egalité des Chances, les Personnes Handicapées, la Santé, la Petite Enfance et les Aînés :

ALLOCATION 849/332-02 - Interventions sociales, familiales, philanthropiques ou autres	
ASSOCIATIONS	montants
P.A.C. - Locale de Verviers - Présence et Action Culturelles	200,00 €
Les Restos du Cœur	200,00 €
C.R.I.S., A.S.B.L.	200,00 €
Plate Forme des Soins Palliatifs de l'Est francophone	200,00 €
L'Accueil, A.S.B.L. (Centre d'Accueil pour Femmes en difficultés et leurs enfants)	200,00 €
Centre de Planning et consultation Inforcouple	200,00 €
Le Serac, A.S.B.L. (Service d'Accompagnement pour personnes handicapées adultes)	200,00 €
Verviclowns de Verviers	200,00 €
APEM-T21, A.S.B.L.	200,00 €
Œuvre des Aveugles Verviers et Région, A.S.B.L.	200,00 €
TOTAL	2.000,00 €
ALLOCATION 849/332-02/ -01 - Interventions associations œuvrant pour l'Egalité des Chances et les Personnes Handicapées	
ASSOCIATIONS	montants
Les Femmes Prévoyantes Socialistes (F.P.S. - "Espace Différences"	500,00 €
Mouvement Personne d'Abord	500,00 €
CADRE - Projet de ferme pédagogique	400,00 €
Ligue Belge de la Sclérose en Plaques	100,00 €
TOTAL	1.500,00 €
ALLOCATION 832/332-02/ -01 - Interventions sociales et familiales	
ASSOCIATIONS	montants
Amicale des Pensionnés de Mangombroux	208,00 €
Amicale des Retraités Provinciaux de la Région de Verviers	208,00 €
Groupement des Pensionnés de la C.S.C. - Action P.P.C.A.	208,00 €
Equipes populaires "Aînés"	208,00 €
Fédération Nationale des Pensionnés des Services Publics	208,00 €
Groupement Intersectoriel des Pensionnés de la C.G.S.P.	208,00 €
Le 3ème Age	208,00 €
Fédération verviétoise des Pensionnés socialistes	419,00 €
TOTAL	1.875,00 €

DECIDE

de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire inférieurs à 1.239,47 €.

0640 **N° 48.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - "Téléservice", A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 2.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. Téléservice";
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

0641 **Nº 49.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside pour l'achat de sacs poubelle - Centre Régional de la Petite Enfance, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer la subvention de 1.500,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Centre Régional de la Petite Enfance (C.R.P.E.)" (utilisation à 100 % de l'allocation 844/332-02/ -01);
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €.

0642 **N° 50.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - Centre Verviétois de Promotion de la Santé, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 7.125,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Centre Verviétois de Promotion de la Santé (C.V.P.S.)";
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

0643 **N° 51.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - A.V.A.T., A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

- d'octroyer une subvention de 1.500,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Service de Santé mentale (A.V.A.T.)";
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

0644 **N° 52.- SERVICE REGIONAL D'INCENDIE - Personnel - Règlement organique - Articles 6 et 18 - Modifications.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

MODIFIE

les articles 6 et 18 - B. Caporal: § 1er - relatif au grade de caporal opérationnel - du règlement organique du Service Régional d'Incendie, avec effet au 1er juillet 2012.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
MM. BREUWER, ISTASSE, NYSSEN, ~~Mme VOISIN DUPUIS, MM.~~ MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
MM. ~~HALLEUX,~~ DELOBEL, DUKERS, ~~LEGROS,~~ ELSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mmes TARGNION, POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, WATHELET, CARTON, PITANCE, PIRON, Mmes GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mmes REUL-MINGUET, CELIK, OZER, BREUER, DUMOULIN, GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Mme AZZOUZI, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

0645 **N° 53.- CULTES - Eglise de l'Immaculée Conception - Budget 2012 - Modifications budgétaires n° 1 - Avis à émettre.**

Attendu que, conformément au prescrit de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, MM. HALLEUX et LEGROS, Conseillers communaux, se sont retiré de la salle des délibérations;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'approbation des modifications n° 1 apportées par le Conseil de fabrique de l'église de l'Immaculée Conception à son budget 2012.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
MM. BREUWER, ISTASSE, NYSSEN, ~~Mme VOISIN DUPUIS, MM.~~ MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mmes TARGNION, POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, WATHELET, CARTON, PITANCE, PIRON, Mmes GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mmes REUL-MINGUET, CELIK, OZER, BREUER, DUMOULIN, GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Mme AZZOUZI, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

N° 54.- CULTES -

0646 **a.- Eglise de l'Immaculée Conception -**
0647 **b.- Eglise Marie-Médiatrice -**
0648 **c.- Eglise Notre-Dame de l'Assomption -**
0649 **d.- Eglise Notre-Dame des Récollets -**
0650 **e.- Eglise Saint-Antoine/Saint-Hubert -**
0651 **f.- Eglise Saint-Bernard -**
0652 **g.- Eglise Saint-Hubert -**
0653 **h.- Eglise Saint-Jean-Baptiste (Surdents) -**
0654 **i.- Eglise Saint-Jean-Baptiste (Verviers) -**
0655 **j.- Eglise Saint-Joseph (Manaihant) -**
0656 **k.- Eglise Saint-Joseph (Verviers) -**
0657 **l.- Eglise Sainte-Julienne -**
0658 **m.- Eglise Saint-Martin -**
0659 **n.- Eglise Saint-Nicolas -**
0660 **o.- Eglise Saint-Remacle -**
0661 **p.- Eglise Saint-Roch -**
0662 **q.- Eglise Protestante (Verviers-Hodimont) -**
0663 **r.- Eglise Protestante (Verviers-Laoureux) -**

Comptes 2011 - Avis à émettre - Avis de la Section "Personnel-Etat civil-Population-Cultes".

Par 32 voix et 3 abstentions,

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'approbation des comptes 2011 des églises précitées.

0664 **Nº 55.- MOBILITE - Concession de la gestion du stationnement - Convention de gestion du stationnement réglementé sur la voie publique et dans les zones de parking - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de retirer le point visé ci-dessus de l'ordre du jour de la présente séance.

0665 **Nº 56.- DROIT DE TIRAGE - Réfection extraordinaire des voiries subsidiées (2ème partie) - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- satisfaire aux exigences de l'agréation en catégorie C, classe 4;
- ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;
- joindre les documents exigés en matière de coordination sécurité santé;
- joindre le formulaire d'engagement relatif au plan qualité, complété;

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 42-12 et le montant estimé du marché "DROIT DE TIRAGE 2010-2012 - Réfection extraordinaire des voiries (2ème phase)", établis par le Service technique des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 599.860,94 €, T.V.A. comprise.

Art. 2.- De choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante: Service public de Wallonie - Direction générale opérationnelle - Routes et Bâtiments - DG01 - Département des Infrastructures subsidiées, boulevard du Nord n° 8 à 5000 Namur.

Art. 4.- De transmettre la présente délibération à la Tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'Autorité de Tutelle.

Art. 5.- De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art. 6.- Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/735-60 /25(n° de projet 20117352) et sera financée par l'emprunt et les subsides.

0666 **Nº 57.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole des Linaigrettes - Réfection de l'égouttage - Projet -Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 102-12 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole des Linaigrettes - Réfection de l'égouttage", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 31.275,00 €, hors T.V.A., ou 37.842,75 €, T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 720/724-60 (n° de projet 2012ECO1) et sera financé par emprunt.

0667 **Nº 58.- PLAINES ET COINS DE JEUX - Plaine Lentz - Réalisation d'un terrain en tarmac et pose d'un revêtement antidérapant - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- pour les travaux de réalisation d'un terrain en tarmac :
  - ne pas se trouver dans un des cas d'exclusion visés dans l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics;
  - être agréé en catégorie C classe 1;
- pour les travaux de pose d'un revêtement antidérapant :
  - ne pas se trouver dans un des cas d'exclusion visés dans l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics;
  - être agréé en catégorie G4 classe 1;

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver les cahiers spéciaux des charges n° 141-12/00 et 01 et le montant estimé des marchés "Plaine Lentz - Réalisation d'un terrain en tarmac et pose d'un revêtement antidérapant, établis par le Service technique des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu aux cahiers spéciaux des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à :

- 37.150,00 €, hors T.V.A., ou 44.951,50 €, T.V.A. 21 % comprise - réalisation d'un terrain en tarmac;
- 39.800,00 €, hors T.V.A., ou 48.158,00 €, T.V.A. 21 % comprise - pose d'un revêtement antidérapant.

Art. 2.- De choisir comme modes de passations des marchés :

- l'adjudication publique pour la partie réalisation d'un terrain en tarmac;
- l'appel d'offres général pour la partie pose d'un revêtement antidérapant.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ces marchés auprès de l'autorité subsidiante Service Public de Wallonie - DG01 - Direction des Bâtiments subsidiés et des Infrastructures Sportives, Boulevard du Nord n° 8 à 5000 Namur.

Art. 4.- De compléter et d'envoyer les formulaires standard de publication au niveau national.

Art. 5.- Le crédit permettant la dépense relative à la réalisation d'un terrain en tarmac est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 761/725-60 (n° de projet 2012TER2) et sera financé par emprunt.

Art. 6.- D'inscrire la somme nécessaire à "Plaine Lentz - Pose d'un revêtement antidérapant" au budget extraordinaire 2013.

0668 **Nº 59.- VILLE/C.P.A.S. - Réalisation d'un marché conjoint relatif à l'état des lieux, le remplacement et l'entretien des extincteurs - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver l'avenant à la convention relative à la réalisation du marché d'état des lieux, de remplacement et d'entretien des extincteurs proposant d'ajouter la R.C.A. "Synergis" à ce marché conjoint.

Art. 2.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 100-12 et le montant estimé du marché "Marché conjoint Ville/C.P.A.S./R.C.A. - Etat des lieux, remplacement et entretien des extincteurs", établis par la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 42.933,00 €, hors T.V.A., ou 51.948,93 €, T.V.A. 21 % comprise.

Art. 3.- De choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

Art. 4.- De transmettre une copie de cette décision aux pouvoirs adjudicateurs participants.

Art. 5.- De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art. 6.- La dépense Ville sera supportée par le budget ordinaire via l'allocation contrats.

0669 **Nº 60.- ECLAIRAGE PUBLIC - Renouvellement de l'éclairage rue de Rome - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le projet "Renouvellement de l'éclairage public de la rue de Rome", pour le montant estimatif de 12.828,95 €, hors T.V.A., ou 15.522,30 €, T.V.A. 21 % comprise comprenant, l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux et la T.V.A.

Art. 2.- De recourir à la centrale de marchés constituée par l'Intercommunale "GRD Intermosane" pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux de pose d'installations d'éclairage public et de la mandater expressément pour :

- procéder à toutes les formalités et prestations requises pour la procédure;
- de procéder à l'attribution et à la notification dudit marché.

Art. 3.- Qu'il sera recouru pour ce projet aux entrepreneurs désignés par la centrale de marchés dans le cadre du marché pluri-annuel;

Art. 4.- Que la dépense sera imputée sur l'allocation 426/732-60/01 - 2012ECL1 du budget extraordinaire 2012, financée par emprunt.

0670 **Nº 61.- AQUALAINE, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2011 - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

les comptes annuels de 2011 (résultat: mali de 6.282,77 €) de l'A.S.B.L. "Aqualaine".

0671 **Nº 62.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside sous forme d'argent et autres - Aqualaine, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 220.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Aqualaine" pour l'exercice 2012;
- de confirmer son aide à l'A.S.B.L. "Aqualaine", sous forme de prise en charge des frais d'énergie estimée à 43.600,00 € pour l'exercice 2012;
- de confirmer son aide à l'A.S.B.L. "Aqualaine", sous forme de mise à disposition de personnel ouvrier (montage-démontage d'expositions) estimées à 4.345,00 € pour l'exercice 2012;
- de confirmer son aide à l'A.S.B.L. "Aqualaine", sous forme de mise à disposition de personnel estimée à 94.160,55 € pour l'exercice 2012;
- d'appliquer, vu le montant de cette subvention, le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

0672 **Nº 63.- MAISON DU TOURISME DU PAYS DE VESDRE, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2011 - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

les comptes annuels de 2011 (résultat : mali de 31.282,34 €) de l'A.S.B.L. "Maison du Tourisme du Pays de Vesdre".

0673 **Nº 64.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside sous forme d'argent et autres - Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer, pour l'exercice 2012, une subvention de 23.607,21 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Maison du Tourisme du Pays de Vesdre";
- de confirmer son aide à l'A.S.B.L. "Maison du Tourisme du Pays de Vesdre", sous forme de mise à disposition de locaux de l'immeuble communal sis rue Jules Cerexhe n° 86, pour y installer un guichet d'accueil et son secrétariat; cette aide étant estimée à 3.000,00 €/an;
- d'appliquer, vu le montant de cette subvention, le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

0674 **Nº 65.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside exceptionnel - Unité Guides de Mangombroux - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer à l'Unité Guides de Mangombroux, une subvention de 500,00 € sous forme d'argent, à titre exceptionnel, dans le cadre du dossier de réfection de la toiture de leurs locaux sis route de Jalhay à 4801 Verviers, à charge de l'allocation 761/332-02/8-02;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions lorsque les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €.

0675 **Nº 66.- COMMUNES DU COMMERCE EQUITABLE - Participation de la Ville - Résolution - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- Dans le cadre d'une politique d'achats durables sur les plans social, écologique et économique, la Ville prêtera attention aux conditions de travail et au revenu perçu par les producteurs du Sud pour leurs produits. Pour le café et (un autre produit au choix), la Ville fera appel aux fournisseurs qui offrent des produits répondant aux critères internationaux du commerce équitable selon la définition de FINE : "Le commerce équitable est une relation commerciale, basée sur le dialogue, la transparence et le respect, à la recherche d'une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue à un développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en sécurisant les droits des producteurs marginalisés dans le Sud".

Art. 2.- La Ville s'inscrit dans la campagne "Communes du commerce équitable" (www.cdce.be) et mettra en place un comité de pilotage diversifié pour en assurer le suivi, tel que prévu dans le critère 5 de la campagne.

Art. 3.- La Ville communiquera, en interne et vers l'extérieur, à propos du commerce équitable et de sa politique d'achats durables afin d'informer et sensibiliser son personnel et la population.

Art. 4.- La Ville communiquera également vers les écoles de l'Enseignement communal, afin de les sensibiliser et leur proposer de s'insérer comme acteurs dans le projet.

0676 **N° 67.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside - Contrat de Rivière Vesdre (C.R.V.), A.S.B.L - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 5.100,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Contrat de Rivière Vesdre (C.R.V.)";
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'ASBL de fournir à la Ville son rapport d'activité lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

0677 **N° 68.- EMPLOI - Proposition du projet "Ready for a job" par la plateforme RED (Rencontres Emploi Diversité) - Convention de collaboration - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

d'adopter la convention de partenariat entre la Ville, le Forem, le C.R.V.I., l'A.S.B.L. "La Belle Diversité" et la M.I.R.E.V..

0678 **N° 69.- EMPLOI - Partenariat entre la Ville et le FOREM dans le cadre de la "Semaine de l'Emploi" - Convention de partenariat - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

d'adopter la convention de partenariat entre la Ville et le FOREM dans le cadre de la "Semaine de l'Emploi" organisée le 18 octobre 2012.

0679 **N° 70A.- UTILISATION DES TICKETS ARTICLES 27 - Point inscrit à la demande de Mme GEORIS-CABODI, Conseillère communale.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'interpellation de Mme Geneviève GEORIS-CABODI, Conseillère communale *(voir annexe pages 62 & 63)*;
- la réponse de M. ISTASSE, Echevin *(voir annexe pages 67 à 75)*.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 45.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 55 après approbation des résolutions prises au cours de la séance du 23 avril 2012.

****

Est approuvé, en cette séance du 24 septembre 2012, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Secrétaire, Le Président,

P. DEMOLIN C. DESAMA